



Problème de curatelle

Par Talward

Bonjour. Ma mère est actuellement placée de force en EHPAD et souhaite retourner à son domicile.

Son état de santé devrait le lui permettre. Son seul vrai souci de santé est un problème de mobilité mais j'ai trouvé un kiné qui peut intervenir à domicile pour sa rééducation.

Elle est aussi sous curatelle renforcée et sa curatrice, fait "traîner le dossier".

Elle est difficile à joindre et n'as pas renouvelé sa carte bancaire depuis 3 mois. Ma mère est n'as donc plus du tout accès à son argent.

Elle a même fait résilier le bail de son appartement sans en parler (l'état des lieux et l'évacuation de ses affaires ne sont pas effectués cependant).

Que faire pour que ma mère puisse retourner chez elle ?

D'avance merci.

Par vivi2501

encore un mandataire tuteur qui n'accomplit pas ses missions correctement vis-à-vis de ses protégés. cf sur internet

Il faut que vous saisissiez dans les plus brefs délais le juge des tutelles du tribunal d'instance pour l'informer des agissements de la curatrice ou de vos projets pour votre mère. Vous lui adressez une LRAR, n'oubliez pas de garder copie de votre courrier. Souhaiteriez-vous devenir le curateur de votre mère ou un autre membre de la famille accepterait de le devenir ?

Par Talward

Oui, je veux bien devenir curateur.

Par vivi2501

vous pouvez en faire part au juge des tutelles en lui expliquant vos motivations (cf sur internet www.capretraite.fr blog vos droits et vos obligations pour être tuteur) Le juge préférera toujours désigner quelqu'un de la famille, pour être le curateur ou le tuteur d'un parent

Par Talward

Merci pour votre réponse.